

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 septembre 2021 à 18h30 en mairie, sous la présidence de Mr Luc CASTAN, Maire de la Commune.

Tous les membres sont présents ou représentés. Après avoir fait l'appel, Mr Le Maire a déclaré le quorum atteint et la séance ouverte.

Mr Le Maire demande si les membres approuvent le PV du 29 juin 2021. Mme Théron-Chet demande de faire figurer les remarques adressées par mail.

Secrétaire de séance : Mme BOUSQUET

Mr Luc CASTAN indique que plusieurs décisions ont été prises au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales : les non-préemptions sur les biens de Mr PUJOLAS et Mme CHAPEAU parcelle C 1311 au 10 Rue St Martin, de Mr et Mme KUPIEC parcelle A 2036 à Clos St Martin, Mr et Mme DOLLEANS parcelle C 197 au 8 Rue Font de las Muolas, Mr LECHAUD parcelle C 1832/C 1835 à la Trillole, SCI ZENAIDE parcelle C 1759 au Rue de l'Espandidou, Mr MOREIRA parcelle C 1433/1679 à Champ de Naut.

Un contrat de location a été signé entre la commune et Mme Paquier Charlyne kinésithérapeute au 4 Rue de l'Eglise pour une durée de 6 ans. Loyer mensuel de 700 euros H.T et hors charges.

MODIFICATION DU MODE D'ENCAISSEMENT DES REGIES ALAE-MICRO CRECHE-SERVICES DIVERS

Pour pallier la longueur de la mise en place du paiement par voix dématérialisée, il a fallu remettre en place l'ancien système qui permettra les encaissements des chèques et espèces à ce jour rendus impossibles.

L'assemblée a validé à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

M le Maire signale que VU l'avis favorable du comité technique du centre de gestion concernant la demande de changement de grade du responsable des services techniques il convient de passer M PUJOLAS du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe et pour ce faire de modifier le tableau des effectifs

La proposition a été acceptée à la majorité

CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LA CREATION DU POSTE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La correction a été acceptée à l'unanimité

SUPPRESSION DE DROITS D'ENREGISTREMENT DES CONCESSIONS PERPETUELLES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que jusqu'au 31/12/2019, le 4° alinéa du paragraphe 1 de l'article 635 du code général des impôts stipulait que les concessions perpétuelles de cimetière, assimilées à des mutations de jouissance à durée illimitée de biens immeubles, étaient soumises obligatoirement à la formalité de l'enregistrement.

L'article 21 de la loi de finances pour 2020 créé un nouvel article 637 bis, spécifique aux actes de concessions perpétuelles dans les cimetières qui sont désormais dispensés d'enregistrement. (loi art. 21, I. 8° ; CGI art. 637 bis nouveau ; CGI art. 635, 1.4° abrogé).

Cette dispense, bien que relevant de la loi, doit être approuvée par le conseil municipal

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,
APPROUVE cette suppression de droits à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN

1/ Eclairage public

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Boulain : la commune a demandé au SYADEN de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du village en 2022, afin d'établir un programme de remplacement des équipements sur 5 ans. Ceci étant, la commune prévoit de réaliser dès cette année le remplacement de 40 luminaires dans le vieux village et souhaite effectuer une demande de subvention auprès du SYADEN.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée un accord de principe pour effectuer la démarche, qui est voté à l'unanimité.

2/ Renforcement BT rue de l'Espandidou sur poste Bascule

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SYADEN a réalisé un avant-projet comprenant des travaux d'électrification et l'effacement des réseaux d'éclairage public et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication électronique (IPCE) sur la rue de l'Espandidou Est.

Le SYADEN financera l'opération à hauteur de 49 200 € TTC pour le réseau d'électricité, 4 400 € TTC pour les travaux d'éclairage, 13 200 € TTC pour les IPCE. Il restera à charge pour la commune 4 440 € TTC pour les travaux d'éclairage public et 2 200 € HT pour les IPCE.

Le SYADEN versera ultérieurement à la Commune une subvention de 2 220 € pour les travaux d'éclairage public.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND NARBONNE : RENOVATION VOIRIE FIN DE LA RUE DE L'ESPANDIDOU

Les demandes de subventions pour la réfection de l'Espandidou Est, datent de 2019/2020., Ayant depuis eu les réponses de la majorité des organismes sollicités, il convient de modifier la délibération prise pour avoir un plan de financement réel. Le montant total de 80 920.62 € TTC :

✓ Dépenses	67 433.85 € HT	
✓ Participation de Grand Narbonne : 40% espérés	26 973.54 € HT	
✓ Participation de l'Etat : 20% espérés	13 486.77 € HT	obtenue
✓ Fonds propres de la Commune	26 973.54 € HT	

Monsieur le Maire demande son accord à l'Assemblée, qui accepte à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR EFFECTUER LA RENOVATION DE L'EGLISE

La commune a effectué des demandes de subventions auprès de l'état et du département selon le plan de financement suivant

→ Dépenses	:	147 744.00 € HT
→ Participation du C.G 13% ⁵⁴	:	20 000.00 € HT
→ Participation de l'ETAT 25%	:	36 936.00 € HT
→ Fonds propres communaux	:	90 808.00 € HT

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : RENOVATION VOIRIE RUE DE L'ADELINE

La commune a fait des demandes de subventions selon le financement suivant

→ Dépenses :	45 155.00 € HT
→ Participation du Département 30% espérés	13 546.50 € HT
→ Participation de l'Etat 25% espérés	11 288.75 € HT
→ Fonds propres de la Commune	20 319.75 € HT

Cette proposition est acceptée à la majorité

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en accord avec ce qui avait été prévu lors de l'établissement du budget de la commune, les associations DANS'ARC, le TIR à L'ARC et AROM qui ont effectué plusieurs manifestations estivales afin d'animer notre village vont se voir attribuer un complément de subvention sous forme de subvention exceptionnelle.

Propositions :

1/ Roquefort randonnées : randonnées nocturnes en juillet (35 personnes/ en août (50 personnes): + 500€

2/Tir à L'arc : animations sur le stade tous les lundis et mercredis matin : + 300€

3/AROM : concours œufs de Pâques/ confession croix occitane/Feu de la Saint Jean/14 juillet/Procession St Roch/ Forum des associations : + 3000€

La proposition est acceptée à la majorité

MOTION CONTRE LA DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE DE STOCKAGE SOUTERRAIN D'HYDROGENE

Plusieurs communes du Narbonnais et notamment celles de notre canton Corbières Méditerranée, viennent d'être informées par les services de l'Etat de l'instruction en cours d'un Permis Exclusif de Recherche (PER) de stockage souterrain d'hydrogène déposé par la Société Qair Premier Elément.

L'objet de ce PER déposé auprès du Ministre chargé des Mines consiste à examiner les potentialités géologiques de stockage d'hydrogène dans notre sous-sol, afin de disposer à terme d'un réservoir souterrain apte à stocker l'hydrogène obtenu par électrolyse de l'eau à échelle industrielle.

Considérant l'absence totale d'informations préalables sur un projet aussi important, potentiellement impactant, voire anxiogène, la commune de ROQUEFORT-des-CORBIERES sollicite des services de l'Etat le **rejet de la demande de la Société Qair Premier Elément rejet voté à l'unanimité**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/conservation du contrat de maintenance éclairage public SPIE

Mme THERON demande si la collaboration avec le SYADEN pour l'éclairage public mettra fin au contrat d'entretien de la société SPIE.

M le Maire répond que le contrat est maintenu, que les 2 actions seront menées en parallèle

2/bilan nettoyage des rues

Mme THERON demande un retour sur le nettoyage des rues.

M le Maire indique que le retour est positif dans l'ensemble, seules quelques personnes sceptiques pensent que la balayeuse n'est pas adaptée à notre village.

Il informe que l'état de certaines rues empêche son passage.

25 tonnes de gravats ont été enlevés pour éviter que ça ne tombe dans les eaux pluviales. Quelques rues ont été hydrocurées.

3/Quelle étude auprès des projets à venir.

A la question sur les projets à venir, M le Maire a répondu que l'Initiation au rugby de 3 à 10 ans a été programmée et qu'il va y avoir l'installation d'un filet pour préparation du terrain.

Le Maire

